



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 8 septembre 2021 à 8h

Centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** \_ Laurent **DIEZ** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Gilles **JEANSON** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Benoit **SKLEPEK** (procuration à Thierry **WEYER**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	2 septembre 2021
<u>Date d'affichage</u> :	13 septembre 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	12
<u>Nombre de votants</u> :	14
<u>Secrétaire de séance</u> :	Patrick POTTS

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 juillet 2021

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 130	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – juillet 2021
2021_ 131	Eau - assainissement	Remboursement d'une facture pour recherche de fuite
2021_ 132	Développement économique	Zone des Clairs Chênes – Approbation d'un avenant à la convention d'occupation avec CIRCET
2021_ 133	Développement économique	Cellules commerciales de l'Estacade – Approbation d'un avenant à un bail professionnel
2021_ 134	Développement économique	Cellules commerciales de l'Estacade – Approbation d'un bail commercial
2021_ 135	Développement économique	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 136	Développement économique	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 137	Commande publique	Marché de fournitures de bureau
2021_ 138	Commande publique	Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols – avenant n°1
2021_ 139	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2021_ 140	Transports	Fourniture et livraison d'un autobus neuf – Renoncement à l'application des pénalités
2021_ 141	Finances	Construction du siège communautaire – demande de subvention à la région
2021_ 142	Finances	Marchés de producteurs - demande de subvention LEADER

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Patrick POTTS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 juillet 2021

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 3. Délibérations

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_130

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

**Objet :**  
**Habitat - attribution des aides – juillet 2021**

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 12 juillet 2021.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse Commune						Montant des devis(€ TTC)			
2021 - RT 23	M	BRU Philippe	ITE	OPAH	LES NOUVELLES FACADES 54160 FROLOIS	oui	58,00%	11 222,00 €	11 222,00 €	12/07/2021	1300 € (écèlement 80% aides publiques)
		3 impasse Léon Blum									
		54230 NEUVES MAISONS									
2021 - RT 24	TM	LAINÉ Audrey	ITE	OPAH	LAGARDE MERGNANI 55190 VOID VACON	oui	62,00%	25 078,59 €	23 807,00 €	12/07/2021	2 000,00 €
		16 rue des Primevères									
		54230 CHALIGNY									
2021 - RT 25	M	SQUIVÉE Patrick	PAC air/eau (chaudière bois/fioul) + menuiseries	OPAH	PAC : VITCLIM ENERGIES 54123 VITERNE Menuiseries : PMP 57170 BIONCOURT	oui	37,00%	24 655,00 €	24 655,00 €	12/07/2021	1 800,00 €
		34 rue du Dr Sencert									
		54123 VITERNE									

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_131

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Remboursement d'une facture pour recherche de fuite**

---

Monsieur C., résidant à Maron, a sollicité une entreprise de plomberie en date du 19/04/2021 concernant un problème de surconsommation d'eau. L'entreprise n'a constaté aucune fuite. Il s'avère qu'après étalonnage du compteur auprès d'un organisme agréé, le compteur de type KAMSTRUP était non conforme engendrant une sur-comptabilisation des consommations d'eau.

L'intervention de l'entreprise de plomberie n'aurait donc pas dû avoir lieu. Il est donc proposé de rembourser à Monsieur C., le montant de cette recherche de fuite qui n'existait pas, sur présentation de la facture acquittée d'un montant de 170,40 € HT.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le président à procéder au versement de la somme de 170,40 € HT (187,44 € TTC) à Monsieur C., en remboursement des frais de recherche de fuite supportés à tort et sur présentation de la facture acquittée.

---

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_132

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Zone des Clairs Chênes – Approbation d'un avenant à la convention d'occupation avec CIRCET**

---

Par convention signée le 9 juillet 2020, la CCMM autorise la société CIRCET à occuper une partie des parcelles OA 182 et OA 133 sur la commune de Chavigny au sein de la zone industrielle des Clairs Chênes à des fins de stockage provisoire de tourets de câble et de poteaux de télécommunication. Cette occupation sert la société CIRCET dans le cadre du déploiement de la fibre, notamment sur notre territoire. La convention a pris fin au 30 juin 2021.

La société CIRCET a sollicité une prolongation de la durée de la convention de 2 ans.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant prolongeant la convention jusqu'au 30 juin 2023.

---

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant 1 à la convention d'occupation avec la société CIRCET,
- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_133**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Cellules commerciales de l'Estacade – Approbation d'un avenant à un bail professionnel**

---

La SCM KINED'O (activité de kinésithérapie) loue une cellule commerciale de 85 m<sup>2</sup>, au sein du bâtiment situé 6 place de l'Estacade à Messein dans le cadre d'un bail à usage professionnel en date du 25/02/2010.

Lors de la signature du bail, le local loué était constitué d'une cellule brute de tout aménagement. Les aménagements ont été conçus, réalisés et financés par le locataire et portaient sur la pose de la chape, des carrelages et des faïences, les sanitaires, quelques éléments de cuisine et l'ensemble des cloisons amovibles et les menuiseries intérieures (portes). Par courrier du 1er avril 2021, le locataire a résilié le bail avec effet au 30 septembre 2021.

Il est proposé d'approuver l'avenant 2 au bail fixant les modalités de reprise par la CCMM des aménagements réalisés par le locataire; modalités non prévues dans le bail.

Lors de sa sortie des locaux, il est convenu que le locataire laisse en place tous les éléments d'aménagements (notamment les cloisons amovibles) moyennant le versement par la CCMM d'un montant forfaitaire de 5 000 euros TTC.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant 2.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant 2 au bail professionnel du 25/02/2010 conclu avec la SCM KINED'O,
- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_134

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Cellules commerciales de l'Estacade – Approbation d'un bail commercial**

---

Suite à la libération d'une cellule commerciale de 85 m<sup>2</sup>, au sein du bâtiment situé place de l'Estacade à Messein, la société STC Services a fait part de sa volonté de la louer à compter du 01/10/2021.

La société exerce des activités de service à la personne et d'aide à domicile.

Le bail commercial est consenti et accepté pour une durée de neuf années qui commencent à courir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2030.

Le bureau communautaire est invité à approuver ce dernier.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial à conclure avec la société STC Services (dénomination commerciale : O2 care services), pour une occupation de la cellule commerciale située 6 place de l'Estacade à Messein suivant les éléments suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

- Loyer : 1 000 € HT mensuels
- Avance sur charges : 43 € mensuels

- **autorise** le président à signer le bail et toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_135

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Centre Ariane – Avenant à un bail commercial**

---

La société GEXPLORE, installée au centre Ariane depuis 2018, exerce des activités d'exploration minérale, de prospection géologique, d'expertise et de recherche dans ces domaines. Son chiffre d'affaires connaît une forte croissance et elle recrute 2 personnes supplémentaires.

Dans ce cadre, elle souhaite ajouter un bureau supplémentaire de 30 m<sup>2</sup> à son bail.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°5 à son bail commercial.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°5 au bail commercial en date du 20 août 2018 conclu avec l'entreprise GEXPLORE, pour une occupation complémentaire du bureau n°45 et rappelle les éléments résultants du bail et des avenants :

- Locaux occupés au niveau 4 : Bureaux **41** (25 m<sup>2</sup>), **42** (20 m<sup>2</sup>), **43** (20 m<sup>2</sup>) et **45** (30 m<sup>2</sup>)
- Loyer : 663,18 € HT mensuels
- Avance sur charges : 237,50 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°5 et toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_136**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Centre Ariane – Avenant à un bail commercial**

---

La société THERMICONSEIL FRANCE, installée au centre Ariane depuis 2010, est un bureau d'études spécialisé en bilans thermiques. Dans le cadre de son développement, elle sollicite deux bureaux supplémentaires. L'ensemble des locaux loués représente une surface de 252 m<sup>2</sup> répartie sur 2 niveaux.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°7 au bail commercial de THERMICONSEIL FRANCE.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°7 au bail commercial en date du 19/11/2014 conclu avec l'entreprise THERMICONSEIL FRANCE, ayant pour objet l'ajout, au centre Ariane, des bureaux n°125 et 126 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 aux conditions suivantes :

Désignation des locaux :

- Niveau 10 : Bureaux **101** (22 m<sup>2</sup>) – **102** (20 m<sup>2</sup>) – **103** (20 m<sup>2</sup>) – **104** (10 m<sup>2</sup>) – **105** (45 m<sup>2</sup>) – **106** (10 m<sup>2</sup>) et un espace ouvert de 20 m<sup>2</sup>
- Niveau 12 : Bureaux **121** (25 m<sup>2</sup>), **122** (20 m<sup>2</sup>), **123** (20 m<sup>2</sup>), **125** (20 m<sup>2</sup>) et **126** (20 m<sup>2</sup>),
- Loyer : 1 605 € HT mensuels
- Avance sur charges : 630 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°7 et toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_137**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Marché de fournitures de bureau**

---

Dans le cadre des achats de fournitures de bureau, de papier et de produits d'hygiène (savon, essuie mains...), il est proposé au bureau de lancer une consultation estimée à 100 000 euros HT pour une durée de 4 ans sous la forme d'un accord cadre à bons de commande. Le marché est alloté de la manière suivante :

- lot 1 : fournitures de bureau et papier pour un montant maximum de 15 000 euros HT par an
- lot 2 : produits d'hygiène pour un montant maximum de 10 000 euros HT par an

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le lancement de cette consultation et d'autoriser le président à signer les marchés.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la consultation du marché de fournitures de bureau, de papier et de produits d'hygiène pour un montant HT de 100 000 euros pour une durée de 4 ans,
- **autorise** le président à signer les marchés correspondants avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_138**

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**  
**Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols – avenant n°1**

---

En mai 2021, la CCMM a conclu avec la société INETUM SOFTWARE France un marché de fourniture, de maintenance et d'hébergement du logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols, permettant la dématérialisation avec CARTADS, pour un montant de 67 816 euros HT (tranche ferme).

La décomposition du prix global et forfaitaire fait état d'un paiement sur une période de 3 ans pour l'acquisition de la licence, l'installation, le paramétrage et la formation des agents.

Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat octroie une aide financière aux collectivités qui anticipent la dématérialisation des actes d'urbanisme et leur instruction avant l'échéance fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour être éligible, les factures du prestataire doivent englober toutes les prestations d'acquisition, installation, accompagnement et formation sur l'année 2021.

Il est proposé de signer un avenant au marché dont l'objet est de permettre la facturation totale des prestations (frais d'acquisition de la licence, installation, paramétrage et formation des agents hors hébergement et maintenance) sur la seule année 2021.

Les conditions de facturation des prestations d'hébergement et de maintenance ne sont pas modifiées.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché. Il est proposé d'autoriser sa signature par le président.

Le coût de l'investissement sera ventilé entre CCMM, la CC du pays de Colombey et la CC du Saintois. Sur sa quote-part, la CCMM percevra une subvention estimée à 11 000 €.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°1 au marché d'INETUM SOFTWARE France,
- **autorise** le président à signer l'avenant.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_139**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports**

---

**Objet :**  
**Location de vélos à assistance électrique - remboursement**

---

Mme P., cliente du service de location longue durée de vélo à assistance électrique, mis en place par la communauté de communes, souhaite obtenir un remboursement comme stipulé à l'article 6.6. du contrat de location.

Le contrat a été initié le 25 juin 2021 pour trois mois, soit 92 jours pour un montant de 80 €.

La demande de remboursement intervient à compter du 18 août 2021, soit 38 jours avant le terme du contrat.

Le montant remboursable est de 33 € TTC (80 € /92 jours x 38 jours).

Conformément au règlement, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le remboursement de Mme P. au prorata temporis.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le remboursement de Mme P. pour un montant de 33 € TTC.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_140**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports**

---

**Objet :**  
**Fourniture et livraison d'un autobus neuf – Renoncement à l'application des pénalités**

---

Le 21 décembre 2020, la communauté de communes Moselle et Madon a retenu l'offre de la société IVECO France, dans le cadre d'une consultation ayant pour objet la fourniture et livraison d'un autobus neuf.

Dans le cadre de son offre, IVECO France s'est engagé sur un délai de livraison fixé à 130 jours calendaires soit jusqu'au 30 avril 2021.

Le véhicule a été livré le 28 juin 2021 soit avec un retard de 27 jours.

Le CCAP de la consultation prévoyait en son article 10 que : « Lorsque le délai contractuel de la livraison est dépassé, et que ce dépassement ne relève pas du fait du pouvoir adjudicateur, le titulaire, encourt, sans mise en demeure préalable une pénalité pour retard conformément à l'article 14.1 du CCAG Fournitures courantes et services ».

Le montant correspondant aux pénalités applicables s'élève à 5.197,5 € HT : 192.500 € / 1000 x 27 jours de retard.

Il est proposé au bureau de renoncer aux pénalités prévues dans le cadre du présent marché.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **renonce** à l'application des pénalités relatives au marché mentionné ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_141**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Construction du siège communautaire – demande de subvention à la région**

---

Le conseil communautaire du 10 décembre 2020 a approuvé l'avant-projet définitif de construction du futur siège de la CCMM. En parallèle des études techniques préalables et de l'appel d'offres, les recherches de subventions sont en cours. L'Etat a d'ores et déjà notifié

400 000 € de subventions au titre de la DSIL, 250 000 € au titre de la DETR et 215 000 € au titre du fonds friches.

Dans la même optique, le bureau est invité à solliciter le soutien de la région Grand Est, au titre du soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** le soutien de la région Grand Est au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères pour la requalification d'une friche industrielle pour la construction du futur siège de la CC Moselle et Madon à Neuves-Maisons.

- **précise** que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- ✓ Travaux de démolition, de renaturation et dépenses spécifiques liées à la nature du terrain, friche industrielle : 540 365 € HT.
- ✓ Subvention Etat (fonds friches) : 215 760 €
- ✓ Subvention Région (40%) : 216 146 €
- ✓ Autofinancement : 108 459 €

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_142**

**Rapporteur :**

**Thierry WEYER - Vice-président chargé des espaces naturels, agriculture et alimentation**

---

**Objet :**

**Marchés de producteurs - demande de subvention LEADER**

---

Depuis octobre 2020, la CCMM organise des marchés de producteurs locaux tournants sur 13 communes du territoire. Cette initiative, soutenue et accompagnée par la chambre d'agriculture, répond à plusieurs objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial tels :

- Encourager une consommation responsable et renforcer les circuits courts.
- Réduire la production de déchets en consommant localement.
- Elle répond également aux préoccupations de notre Plan Local de Santé qui vise à proposer une alimentation de qualité pour tous.

L'accueil de marchés de producteurs sur les communes de Moselle et Madon s'est concrétisé et amplifié durant la crise sanitaire lors du confinement au printemps 2020 qui a profondément modifié les modes de consommation des habitants et mis à jour le besoin d'une offre nouvelle.

Les marchés de producteurs tournants ont permis de réunir depuis l'automne 2020, chaque 3ème vendredi du mois de 16h à 20h, une douzaine de producteurs dans 13 des communes de Moselle et Madon.

Les marchés de producteurs locaux de Moselle et Madon respectent des principes établis avec la Chambre d'Agriculture comme

- Garantir l'origine locale et la qualité des produits,
- Proposer une gamme suffisante de produits,
- Proposer un débouché commercial intéressant,

- Garantir de bonnes conditions de vente,
- Assurer le bon fonctionnement du marché dans la durée,
- Proposer des stands de producteurs, de vente directe,
- Une organisation qui implique les agriculteurs.

Un premier bilan très positif a décidé communes, CCMM et producteurs, à augmenter la fréquence des marchés tournants, face à la demande croissante d'accueil de l'événement dans les villages et d'intégration de nouveaux exposants.

Pour ce faire, il est envisagé d'investir dans du matériel permettant d'organiser des marchés de plein vent en période automnale et hivernale :

- barnums pour abriter les exposants et les visiteurs,
- tables et bancs pour équiper les stands,
- éclairages mobiles pour permettre la fréquentation des marchés après la tombée de la nuit...

Une étude de faisabilité complémentaire afin d'élargir la fréquence des marchés sera assurée par la Chambre d'Agriculture qui assurera comme au démarrage du projet un accompagnement technique (sondage auprès des producteurs, plan des marchés...).

Enfin, un plan de communication sera relancé afin d'assurer la promotion des marchés de producteurs sur le territoire : conception d'un dépliant avec rappel du calendrier et des dates à l'année, affiches, banderoles à positionner dans les communes.

Une subvention LEADER est sollicitée à cet effet, à hauteur de 80% du montant de dépenses envisagées pour le projet.

---

#### **Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le plan de financement suivant

#### **DEPENSES PREVISIONNELLES**

Principaux postes de dépenses	Montants prévus TT
communication : conception et fabrication	8 000 €
prestation accompagnement chambre agriculture	4 032 €
matériel : éclairage mobile, barnums, tables/bancs	9 564 €
<b>Total</b>	<b>21 596 €</b>

#### **RECETTES PREVISIONNELLES**

Nom du (des) financeur(s) public(s)	Montants attendus
LEADER	17 276 €
autofinancement	4 320 €
<b>Total</b>	<b>21 596 €</b>

- **sollicite** une subvention au titre du dispositif LEADER du Pays Terres de Lorraine,
- **s'engage** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées.

Le secrétaire,

Patrick POTTS



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 130	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – juillet 2021
2021_ 131	Eau - assainissement	Remboursement d'une facture pour recherche de fuite
2021_ 132	Développement économique	Zone des Clairs Chênes – Approbation d'un avenant à la convention d'occupation avec CIRCET
2021_ 133	Développement économique	Cellules commerciales de l'Estacade – Approbation d'un avenant à un bail professionnel
2021_ 134	Développement économique	Cellules commerciales de l'Estacade – Approbation d'un bail commercial
2021_ 135	Développement économique	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 136	Développement économique	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 137	Commande publique	Marché de fournitures de bureau
2021_ 138	Commande publique	Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols – avenant n°1
2021_ 139	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2021_ 140	Transports	Fourniture et livraison d'un autobus neuf – Renoncement à l'application des pénalités
2021_ 141	Finances	Construction du siège communautaire – demande de subvention à la région
2021_ 142	Finances	Marchés de producteurs - demande de subvention LEADER

## Signatures

---

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	
Gilles JEANSON	Procuration à Pascal SCHNEIDER	Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE	Excusé	Benoit SKLEPEK	Procuration à Thierry WEYER
Sandrine LAMBERT	Excusée	Hervé TILLARD	
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

